9 13.

APOLOGIE

DE

LOVYSE BOVRGEOIS

DITE BOVRCIER SAGE femme de la ROYNE MERE du ROY, & de feu MADAME.

Contre le Rapport des MEDECINS.





A PARIS,

Chez MELCHIOR MONDIERE, en l'Isle du Palais, ruë de Harlay, aux deux Viperes.

M. DC. XXVII.

AVEC PERMISSION.

APOLOGIE DE LOVYSE Bourgeois dicte Bourcier. Contre le Raport des Medecins.



E ſoubs-ſignée Louyſe Bourgeois dite Bourcier ſage femme de la Reyne MERE, & de feu MADAME, ayant veu vn rapport imprimé de l'ouuerture du corps de feu MADAME, fait & dreſſé par les Medecins, qui ont aſſiſté madite Princeſſe en ſa maladie, pour iuſtifier leurs actions au traictement, & reietter ſur moy la cauſe de la mort. I'ay creu qu'il eſtoit de mon deuoir de faire cognoiſtre la verité du faict, tant en l'accouchement, qu'en la maladie, & monſtrer tres-euidemment, que la cauſe de la mort n'eſt point

cette portiõ de l'arriere faix pretẽdu.

MADAME tout le long de sa groisse s'est trouuée fort mal, ayant fort souuent la fievre, des grandes chaleurs, saignemens de nez, la toux aux derniers mois, & pour tels accidens fust saignée trois fois. Or deuant qu'accoucher elle auoit la fieure, qui ne s'est point passée par son accouchement, lequel par la grace de Dieu, fust assez heureux, tant à la sortie de l'ẽfant, que de l'arriere-faix, qui estoit sain & entier, ayant esté visité & examiné par Iacques de la Cuisse Maistre Chirurgien fort experimenté aux accouchemens des femmes, & par les Medecins presens, Messieurs Vautier, Seguin, Le Maistre, Tournaire, Brunier, Guillemeau, qui ont tous recogneu & confessé l'arriere-faix estre tres-sain & bien entier, ce que ie certifie estre veritable au peril de ma vie.

Car cette petite portion de l'arriere-faix pretenduë, *tellement attachée à la matrice qu'on n'a peu la separer sans peine auec les doigts.* N'est pas vne portion de l'arriere-faix, ains la place où estoit attachée la masse de chair, que l'on nomme vulgairement arriere-faix, laquelle place demeure tousiours plus eminente & releuée, que tout le reste de la superficie interne du corps de la matrice, iusques à la parfaicte euacuation des vuidanges, à cause de l'abboutissement des vaisseaux de la matrice, qui se faict en ce lieu auec les vaisseaux ombilicaux de l'enfant. Tellemẽt que cette eminẽce estãt de la propre substãce de la matrice, a esté ignorãment & malicieusemẽt prise pour vne petite portiõ de l'arriere-faix; d'autant que l'arriere-faix n'est qu'vne chair mollasse, comme vn sang caillé, qui ne peut si fixement s'attacher & coller contre les

paroirs de la matrice, & la s'endurcir de telle sorte, les vuidanges coulants tousiours par les veines de la matrice, comme ils ont tousiours flué à MADAME, qu'il la faille separer auec peine, & par le rasoir, comme on a fait. Car l'ardeur de la fieure n'a presté suffisante de seicher & conuertir cette portiõ de chair en membrane, parce qu'elle estoit continuellement arrousée par le sang, qui a decoulé iusques à l'heure de son decez; ioinct qu'entre la substance de la matrice & la chair mollasse de l'arriere-faix, il n'y a point de membrane metoyenne, pour retenir & coller cette portion d'arriere-faix pretendu contre les paroirs de la matrice.

De plus vous sçaurez que la matrice d'vne femme enceinte, plus d'vn mois auant son accouchement, & huict iours apres sõ accouchement, est composée de plusieurs peaux, &

membranes coucheesles vnes sur les autres, comme les pelures d'vn oignon, & que dans les espaces d'icelles membranes est contenu quantité de sang, comme dans vn esponge, lequel par expression, la matrice s'estrecissant & rappetissant de iour à autre, s'esgoutte petit à petit. Tellement que ce qu'on a arraché de la matrice est vne portion du lieu plus eminent de la membrane interieure, ou estoit attaché l'arriere-faix, qui s'enleue comme la pelure d'vn oignon. Vous eussiez mieux couuert vostre finesse, & si i'ose dire vostre malice, si vous eussiez depecé la substance de la matrice en plusieurs peaux; ce qui est fort aisé à faire auec les ongles, par là vous eussiez mieux fait recognoistre la gangrene de la matrice, qu'auoit causée cette petite portion de l'arriefaix pretendu: mais celuy qui a donné l'inuention de supposer cette por-

tion de l'arriere-faix par le dechirement de la membrane charnuë de la matrice; ne s'estoit pas aduisé de cet artifice.

La contrarieté, qui se remarque en vostre rapport, touchãt la gangrene de la matrice, que vous pretendez tacitement estre cause de la mort, faict assez cognoistre que vostre intẽtion, en publiant vostre rapport, a esté de me charger de tout le blasme, pour vous mettre a couuert.

Car si la matrice estoit gangrenée depuis la partie externe iusques au fond, specialement du costé gauche; Il falloit de necessité que le costé droict du fond de la matrice, ou estoit attachée cette portion de l'arrierefaix pretẽdu, fust aussi gangrené plus apparemment que le costé gauche, duquel vous auez seulement parlé, Vous deuiez aussi rapporter, si cette portion de l'arrierefaix pretendu, que vous auez eu tant de peine

de peine a ſeparer auec les doigs au coſté droict de la matrice, eſtoit pourrie, pour auoir donné *la gangrene au coſté gauche, & a la partie aßiſe ſur le rectum.* Par voſtre rapport vous faictes aſſez cognoiſtre, que vous n'étendez rien du tout en la cognoiſſance de l'arrierefaix & de la matrice d'vne femme, tant auant, qu'apres ſon accouchement; non plus que voſtre Maiſtre Galien, lequel pour n'auoir iamais eſté marié, & auoir peu aſſiſté les femmes en leur accouchement, s'eſtant meſlé d'enſeigner vne ſage-femme par vn liure, qu'il a faict exprés, il a faict pareſtre, qu'il n'a iamais cognu la matrice d'vne femme enceinte, ny meſmes ſon arriere-faix.

Et pour vous certifier d'auantage que ce que ie dis contient verité, ie m'offre de le verifier en l'hoſtel-Dieu ſur les corps des femmes, qui meurent dans la huictaine apres leur ac-

couchement, & de plus en passe-
ray condemnation par le iugement
des Medecins, & Chirurgiens sça-
uants en l'Anatomie, pourueu qu'ils
ne soient point liguez & vnis ensem-
ble, par cabale tres dangereuse au fait
de la Medecine, lesquels sans passion,
selon leur science & conscience iuge-
ront sur vostre rapport & le mien. Ie
m'asseure que ie seray renuoyée ab-
soute & déchargée du blasme, &
vous autres aurez le tort de vostre
costé, & que la pauure matrice faul-
sement accusée de gangrene, n'aura
pas esté cause de la mort, mais l'inflā-
mation de tous les visceres du ventre
inferieur, *duquel selon vostre rapport tou-
te la capacité estoit remplie de matiere sa-
nieuse, la matrice mesme n'ageoit dans
vne matiere sanieuse.* Cette grande
quantité ne pouuoit venir d'ailleurs,
que des veines & visceres enflāmez,
& en fin gangrenez, qui auoiēt suin-

ĉté toute la ſeroſité du ſang, dans la capacité du ventre, c'eſt le jugement qu'en fit le ſieur Riolan Medecin en preſence du Roy, de la Reyne Mere, & de Monſeigneur le Cardinal, que la cauſe de la mort (pour lors ineuitable) eſtoit la gangrene formée dans les viſceres du ventre inferieur, qui eſtoit tendu comme vn tambour, & auſſi ample que ſi elle n'euſt point accouché, qu'il ne iugeoit aucune tenſion en la region de la matrice, ce qui fuſt approuué des autres Medecins preſens: Adiouſtez que feu Madame, depuis ſon accouchement iuſques à l'heure de ſa mort, à touſiours eü vn flux de vẽtre de bile porracée, verdaſte, tirant ſur le noir, qui eſt vn teſmoignage tres-certain d'vne grande chaleur & pourriture des entrailles. Tellement que telles matieres paſsás par les gros inteſtins, ont donné cette

alteration que vous remarquez *à la partie de la matrice assise sur le rectum.* Vous eussiez plus honnestement escript assise sur le gros intestin.

Si vous eussiez esté bien fidelles & bien entendus a faire vn rapport, auec vn bon dessein de faire cognoistre la verité, vous n'eussiez point obmis les remarques necessaires dãs vn rapport, ny inseré des faulsetez, Vous deuiez en premier lieu specifier la grandeur enorme & excessiue du ventre inferieur deuant & apres sa mort, qui tesmoignoit assez la gangrene du vẽtre inferieur, laquelle suppose inflammation, qui ne s'est point formée en vingt quatre heures. Vous deuiez aussi faire mention de la couleur & consistence des parties, qui est ce qui se change plustost aux maladies, & sur quoy l'on prẽd certaine cognoissance de la cause de la mort, ou vous

ne cognoiſſez pas la couleur & conſiſtẽce naturelle des parties, pour diſcerner le changement ; ou bien cela faiſoit contre vous,pour ne point adiouër l'inflammation & gangrene des viſceres. Car à quel propos de remarquer *la grandeur & petiteſſe du ventricule, du foye , de la veſicule du fiel , de la ratte, des reins, & de la veßie,* qui eſt en toutes perſonnes petite , quãd elle eſt vuide , & ne rien dire de leur couleur & conſiſtence , ny meſmes de la matrice, de laquelle vous deuiez particulierement exprimer la grandeur. *Vous auez obſerué les poulmons bien ſains, ſans aucune adherãce aux coſtés,le cerueau ſans aucun vice.* Vous deuiez auſſi declarer ſi les parties du vẽtre inferieur eſtoiẽt ſaines ou gaſtées ; ce que vous n'auez pas oſé toucher , voſtre conſcience vous condamnant. Si vous euſſiez eû vn bon deſſein de faire co-

gnoiſtre la verité, vous deuiez appeler auec vous d'autres Medecins, nullement intereſſez en cette affaire, ou de ceux de la maiſon du Roy, ou bien quelques Medecins de Paris, pour n'eſtre ſeuls iuges & parties en vn affaire de telle importance. Ie m'aſſeure qu'il ſe fuſt rencõtré des gens de bien, fort entendus en telles matieres, qui n'euſſent iamais enduré cette ſuppoſition de l'arriere-faix, qui auoit eſté auant l'ouuerture du corps concertée & arreſtée, pour renuoyer ſur moy toute la cauſe de la mort, & n'euſſent iamais permis, qu'on euſt nommé dans le rapport des perſonnes qui n'ont point aſſiſté à l'ouuerture du corps, qui ſont Meſſieurs Brunier & Guillemeau, & qu'on euſt oublié ou meſpriſé l'atteſtation de Maiſtre Iacques de la Cuiſſe Chirurgien, ſans parler aucunement de luy, lequel

neantmoins m'a tousiours assisté en l'accouchement de feu Madame, & qui estoit present à l'ouuerture du corps, soustenãt en presence de tous, que ce qu'ils dechiroient auec les ongles & le rasoir, n'estoit point de l'arriere-faix, ains portion de la membrane charnuë, & interieure de la matrice, faulseté suffisante pour conuaincre tout le rapport d'infidelité.

Ie ne suis point si meschante, ny si ignorãte en ma vacatiõ, laquelle depuis trente-quatre ans i'exerce en cette ville, & à la Cour, auec honneur & fidelité, comme ie l'ay tesmoigné par les effects heureux, & par les liures que i'en ay composé, qui ont esté par diuerses fois imprimez, & tournez en toute sorte de langues, auec remerciement des plus grands Medecins de l'Europe, qui ont profité à la lecture de mes liures. Que si

i'eusse recognu auoir laissé quelque portion de l'arriere-faix, que ie ne l'eusse dit pour y remedier, ou bien ne l'ayant pas deslors remarqué (ce qui est neantmoins fort aysé à cognoistre par l'inspection de l'arriere-faix) ie l'eusse dans vingt-quatre heures découuert par les accidens, qui arriuent tousiours aux femmes, lors qu'il est resté quelque portion de l'arriere-faix. Or il n'a paru aucun accident de telle nature, car les vuidanges n'ont iamais esté de mauuaise couleur, ny fetides: & vous autres Medecins si vous estiez experimentez aux maladies des femmes accouchées, vous nous en deuiez aduertir pour y prendre garde plus soigneusement. De plus ie maintiens que quand il seroit resté vne portion de l'arriere-faix (ce qui n'est point) elle se fust pourrie, separée & vuidée, auec

le sang

le sang qui a tousiours coulé, iusques à l'heure de sa mort, comme la praticque nous l'apprend tous les iours.

Si vous alleguez que feu MADAME au quatriesme iour de son accouchement, vuida quelques petites membranes aussi desliées qu'vne toille d'araignée, qui pouuoit estre quelque petite portion de la membrane amnios ou chorion si vous voulez: Ie vous respondray ce qu'on m'a dit qu'Hippocrate fort sçauant aux maladies des femmes, comme il à fait parêstre par tant de liures, qu'il a escript sur ce subiect, à remarqué au second des Epidemies, que la femme d'vn Conroyeur, apres estre accouchée & bien deliurée, le quatriesme iour vuida vn morceau de membrane sans aucun mauuais accident: Voulant ce grand personnage faire

cognoiſtre à toute la poſterité, que cela n'eſt point dangereux & de nulle conſequence.

Iamais il ne s'eſt veu ny leu dans aucun bon Autheur, qu'vne petite portion de l'arriere-faix deſeichée collée contre la matrice ſans pourriture eut cauſé la mort. I'ay leu dãs Paul Aeginete en ſa Chirurgie, que le Medecin ne doit pas s'eſtonner, ſi vne femme n'a vuidé ſon arrie-faix, d'autant qu'il y en a qui le reiettent par morceaux ou reduit en pourriture quatre ou cinq iours apres l'accouchemẽt. L'on m'a aduerti qu'vn grand Chirurgiẽ & Anatomiſte nommé *ab Aquapendente* eſt de meſme aduis, & qu'il a veu plusieurs femmes auoir reietté leur arriere-faix par morceaux ou reduit en pourriture ſans mourir: partant vous auez tort d'attribuer la cauſe de la mort à cette petite portiõ

le ſang

de l'arrie-faix faulsement controuué. Vous deuiez plustost la referer à la fieure continue, qui a precedé & suiuy l'accouchement, & à la toux, qui a fort tourmenté feu Madame, deuãt & apres son accouchement, & au flux de ventre, qui a succedé trop tost apres son accouchement; qui sont trois maladies dangereuses à vne fẽme nouuellement accouchée, desquels vous deuiez auec plus grande precaution vous deffier.

Mais pour sçauoir les secrets des maladies des femmes, il faut auoir frequenté les sages-femmes, & auoir assisté à plusieurs accouchemens, comme auoit fait vostre grand Maistre & legislateur Hippocrate, qui au fait des maladies des femmes, consultoit les sages femmes, s'en rapportoit à leur iugement. Voyla tout ce que i'ay à vous dire à present pour ma de-

fence & iustification, contre les calómnies & mesdisances, qui touchẽt & offensent ma reputation ; que ie soubsmets au iugement des Medecins de Paris & autres capables, qui soient hors d'interests, & tels qu'il plaira à leurs Maiestez d'ordonner.

Fait à Paris ce huictiesme du mois de Iuin 1627.

LOYSE BOVRGEOIS dicte Bourcier.

I'ay bien voulu adiouster en suitte de ma relation, le rapport qu'on a distribué dans la Cour, & publié par toute la ville, afin que chacun cognoisse par ceste conference la verité de l'affaire.

RAPPORT
DE L'OVVERTVRE
du corps de feu MADAME.

NOVS soubs-signés François Vautier Conseiller & premier Medecin de la Reyne Mere du Roy : Pierre Seguin Conseiller & premier Medecin de la Reyne : Rodolphe le Maistre Conseiller & premier Medecin de Monsieur: François Tornaine Conseiller & premier Medecin de feu Madame: Abel Brunier Conseiller & Medecin ordinaire de Monsieur : Charles Guillemeau Docteur en Medecine , Conseiller & premier Chirurgien du Roy : Iean Menard, Simeon Pimpernelle Chirurgiens ordinaires de la Reyne Mere du Roy ; Guillaume Carillon Chirurgien or-

dinaire de Monſieur : François Neron Chirurgien ordinaire de feu Madame; Apres auoir ouuert le corps de feu Madite Dame par le commandement de la Reyne Mere du Roy, & diligemment conſideré toutes ſes parties interieures, auons trouué la capacité du ventre interieur remplie d'vne matiere ſanieuſe. Les inteſtins pleins de vent. Le ventricule petit, & enflé. Le foye ſec, & petit. La veſicule du fiel fort grande. La ratte fort grande auſſi en toutes ſes dimenſions. Les reins petits & bien conſtituez. La veſſie de l'vrine petite. La matrice nageoit dans vne matiere ſanieuſe, enfermée dans l'hypogaſtre: Elle eſtoit gangrenée depuis la partie externe iuſques au fond, ſpecialement du coſté gauche, & la partie aſſiſe ſur le *Rectum*. Au coſté droict du fond s'eſt trouué vne petite portion

de l'arriere-faix tellement attachée à la matrice, qu'on n'a peu la separer sans peine auec les doigts. Nous auons trouué les poulmons sains, sans estre aucunement adherants aux costes. Le cœur fort petit. Le pericarde presque sans eau. Le cerueau sans aucun vice. Le tout certifions estre vray, tesmoigns nos noms cy mis. Fait à Paris le cinquiesme Iuin mil six cens vingt-sept.

VAVTIER. SEGVIN.
LE MAISTRE. TORNAIRE.
BRVNIER. GVILLEMEAV.
MENARD. PIMPERNELLE.
CARILLON. NERON.